

# SUBVENTIONS ÉLIGIBLES POUR NOS PRODUITS

POUR TOUT ÉQUIPEMENTS NEUFS COMMANDÉS ET LIVRÉS À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026.



**Retrouvez nos produits  
éligibles avec les conditions.**



Contactez votre représentant commercial pour plus de précisions.

Vos clients peuvent aussi se renseigner sur les critères d'éligibilité sur le site [Ameli](https://www.ameli.fr) ou auprès de leur Caisse d'Assurance maladie. Demande de réservation via [net-entreprises.fr](https://www.net-entreprises.fr)

**+ D'INFOS**

**+ D'INFOS**

**+ D'INFOS**

# SUBVENTION TOP BTP

La subvention TOP BTP est une aide financière qui est versée aux **entreprises du secteur de la construction de 1 à 49 salariés**.

L'objectif est de **réduire les risques liés aux chutes de hauteur et de plain-pied** en aidant les entreprises à s'équiper avec du matériel sécurisé.

Subvention à hauteur de :

## 50%

du total HT de l'investissement en matériels

- subvention minimum : 500 €, soit un investissement minimum de 1 000 € HT
- plafond fixé à 25 000 €  
*(plusieurs demandes possibles)*



## Quels matériels sont éligibles ?

- les échafaudages de pieds MDS  (limité à 1 unité)
- les échafaudages roulants MDS  (limité à 3 unités)
- les remorques + leurs conteneurs (pour transporter et stocker l'échafaudage) (limité à 1 unité)\*
- les escaliers d'accès aux échafaudages (limité à 5 unités)\*

\* cumulables et obligatoirement associés à l'achat d'un échafaudage

**Voir nos produits subventionnables** →



## Produits subventionnables



### ÉCHAFAUDAGES ROULANTS



GENERIS  
300/750/950



TOTEM  
180/250/300



CROSS  
180/250



NEOLIUM BOX  
200/250/300



NOUVEAU



Z'TOWER

### ÉCHAFAUDAGES FIXES



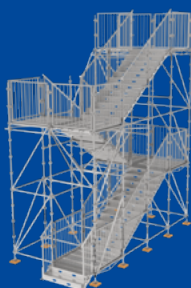
R200  
avec garde-corps MDS  
(Fusio ou Securit'up)

### REMORQUES

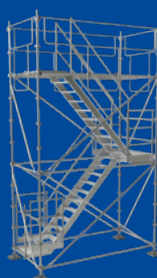


Remorques  
RECORD/ROLLER

### ESCALIERS



PUBLISTEP



UNISTEP

Financez désormais les  
PIR/PIRL grâce à la  
**nouvelle subvention**  
**Prévention des Chutes**



# NOUVEAU EN 2026

## SUBVENTION PRÉVENTION DES CHUTES

La subvention prévention des chutes est une aide financière qui est versée aux **entreprises de 1 à 49 salariés quelque soit le secteur d'activité.**

L'objectif est de **réduire les risques liés aux chutes de hauteur et de plain-pied** en aidant les entreprises.

Subvention à hauteur de :

# 50%

du total HT de l'investissement en matériels

• **subvention minimum : 500 €, soit un investissement minimum de 1000 € HT**

• **plafond fixé à 25 000 €**  
(plusieurs demandes possibles)



SHERPAMATIC



SHERPASCOPIC



VELOCE

*Sauf modèles 7 marches*



RAPTOR



RAPTORSCOPIC



TETRIS



STABIL



ECHELLE ACCÈS  
CAMION



PLATE-FORME  
TRUCK'ACCESS



ACCÈS  
MECA MODUL



ESCALIERS ET  
PASSERELLES  
SUR-MESURE

# SUBVENTION PRÉVENTION DES RISQUES ERGONOMIQUES

La subvention Prévention des risques ergonomiques est une aide financière qui est versée **à toutes les entreprises, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille.**

L'objectif est de **réduire l'exposition aux risques liés à des contraintes physiques marquées.**

Subvention à hauteur de :

## 70%

du total HT de l'investissement en matériels

• subvention minimum : 500 €, soit un investissement minimum de 715 € HT

• plafond fixé à 25 000 €  
*(plusieurs demandes possibles)*



## Quels matériels sont éligibles ?

- le monte-matériaux APACHE
- le monte-matériaux NEVADA
- le monte-matériaux MONTANA

